

MOTION DES PERSONNELS DE LA TTA-CAS REMISE AU CTL DU 1^{er} JUILLET 2021

La TTA-CAS est un service à compétence nationale rattaché à la DRFIP 31. Depuis plusieurs années une partie de la dotation nationale des emplois a été détournée pour atténuer la pénurie dans les autres services.

Les nombreuses alertes des personnels sur les conséquences de cette gestion calamiteuse sur le service rendu n'ont jamais été entendues.

35 emplois disparus depuis la création du poste et un déficit de 12 agents après le mouvement du 1^{er} septembre auquel se rajoutent 2 CLM, une maternité, des mi-temps thérapeutiques... Cette situation nous fait ressentir un profond mépris de la part de la direction. Certes le recouvrement des amendes cela n'est pas de la fiscalité mais c'est exécuter la sanction pénale décidé par les procureurs.

Aujourd'hui le point de rupture est franchi.

- 65000 retours d'avis en instance de tri au service du Courrier, autant dans les services de Relations Usagers et 110 000 non traités depuis le 1^{er} Janvier. Devons-nous les brûler ?

- Des journées de 13 000 appels à 18 000 appels par jour. Sans les réitérés 4 500 à 5 000 redevables essaient de joindre le CAS tous les jours. Une moyenne de 10 agents par jour pour répondre par demi-journée. Des milliers de redevables confrontés à la fermeture des guichets, à l'absence de réponse de services exsangues qui n'ont plus les moyens de répondre restent sur le carreau. Est-ce là la justice du XXI^e siècle, le monde d'après ? A quoi servons-nous dans ce marasme ?

- Des lettres, des milliers de mails – une moyenne de 900 mails/jour auxquels il est impossible de répondre. Les mails sont triés par mot-clé afin de traiter prioritairement certains sujets comme par exemple le blocage des cartes grises, les autres sont archivés. Quel est le sens de notre travail ? Quel est le service rendu ?

- Que peut faire le redevable dont la carte grise est bloquée et pour lequel seul le CAS peut intervenir ?

- Depuis plus de 3 ans les collègues des services Comptabilité et Contentieux surchargés sont en très grande souffrance et font leur possible au quotidien pour maintenir la TTA à flot. Situation identique au service du Courrier. Niveau d'effectifs en totale inadéquation avec les besoins, dysfonctionnements permanents de la Justice qui ne transmettent pas les condamnations pénales pourtant payées, moyens de paiement inadaptés à la masse des opérations. DEMETER ne va rien améliorer malheureusement. Comment assurer le recouvrement de 160 000 comptes amendes dont 1 000 supérieurs à 7 500 € avec seulement 8 agents qui doivent gérer tous les mois des retours de SATD Employeurs, des centaines de cotes prescrites, les jours amendes dont le nombre a doublé en 2021 et qui exigent un travail manuel fastidieux et énergivore du fait de l'absence d'automatisation et des retards de la Justice..... Pas de PRS pour la mission amendes qui gère autant les

particuliers que les professionnels ? Ces services n'ont jamais eu aucun soutien de votre part. Jamais aucun soutien externe n'a permis de suppléer les absences de longue durée. Quand allez-vous remplacer les 3 départs à la retraite du service Contentieux prévus début 2022 ?

- Et que dire du service SIV ? La privatisation des cartes grises a favorisé la fraude et pénalisé les taux de recouvrement des amendes. Cela est bien connu par les services du Ministère de l'Intérieur et de la DGFIP qui opèrent les contrôles. Depuis 2017 avec la fermeture des services de Préfecture la charge de travail a explosé mais aussi les dysfonctionnements quotidiens. Les usagers – particuliers et professionnels - se heurtent à l'indisponibilité de l'ANTS et s'orientent souvent vers la TTA. Ce service clandestin, ignoré par la DGFIP centralise pourtant 3 millions de cartes grises pour plus de 3 milliards d'€ et assure le recouvrement de plus de 3 000 impayés avec une application non comptable, instable et non sécurisée et une multitude de tableaux EXCEL. Où sont passés les emplois prévus pour cette mission nationale ?

Face à cette situation il vous incombe d'assumer vos responsabilités et de définir clairement vos intentions sur la mission. Il ne suffit pas de faire de la communication en mettant en avant des offres de service visant à faire croire que la DGFIP multiplie les points d'accueil et propose des services modernes et disponibles aux usagers. Cet affichage est pour nous insupportable. Nous ne voulons pas servir de caution à des constructions politiciennes qui ne reposent nullement sur la satisfaction de l'intérêt général et absolument pas sur la réalité du service rendu.

L'égalité de traitement des citoyens, la bonne exécution de la chaîne pénale impliquent de donner tous les moyens et toutes les garanties aux redevables pour accomplir leurs obligations de paiement. Cela nécessite également au nom du respect des règles de droit d'apporter satisfaction à leurs réclamations contentieuses bien souvent issues de la désorganisation des services de l'Intérieur et de la Justice.

Des Centres de Contact amendes se constituent. Le 1^{er} devrait ouvrir ses portes le 1^{er} septembre 2022 à EPINAL. Nous nous interrogeons sur le devenir du Centre Amendes Service à TOULOUSE. Nous voulons connaître son devenir et quelles garanties nous seront offertes.

Les décisions relèvent de votre responsabilité, de la Centrale et des décideurs publics. Il faut maintenant sortir du déni et de l'hypocrisie !

La crise sanitaire place les services publics à un carrefour de leur évolution. Il ne suffit pas de parler du monde d'après. Il faut le construire !

Les choix sont clairs :

Soit nous amplifions les entreprises de destruction menées dans le cadre des politiques publiques comme le préconise le récent rapport de propagande de la Cour des Comptes

Soit nous affrontons les réalités et décidons d'investir dans l'avenir des missions publiques pour la mise en place d'un autre modèle de société assurant l'égalité de traitement des citoyens, répondant aux défis écologiques et offrant une réelle protection sanitaire et sociale.

Pour la cohésion collective du pays, nos services ont un réel rôle à jouer !

Aussi, nous exigeons des réponses sur l'avenir de notre structure et souhaitons que nos revendications soient réellement prises en compte.

C'est le sens de notre interpellation !

Nous vous demandons donc d'ouvrir le dialogue avec nous et de venir à notre rencontre sur le site des CARMES dès le mois de Juillet. Nous sollicitons votre réponse lors du CTL du 1^{er} Juillet.